



Interdit? vacances à l'etranger avec mon propre enfant

Par **Shippokot**, le **07/08/2008** à **18:34**

Bonjour,
je suis une asiatique qui s'est mariée avec un francais, et nous avons un bébé de 11mois.

J'ai prévu les vacances dans mon pays d'origin avec mon bébé au mois de septembre, j'ai fait son passeport et reservé les billets d'avion avec l'accord de mon mari. (il paies aucun frais)

Mais...il n'est plus d'accord de ce voyage sans lui. et il m'enbete en disant que **c'est interdit de quitter le territoire français avec bébé sans accord de son père**, et en plus, il a caché le passeport de bébé.

On s'est tjrs marié et pas divorcé, mais quand meme je n'ai pas de droit de partir en vacances à l'etranger avec mon bébé?

Il dit que L'AMBASSADE ET AEROPORT ET COMPAGNIE AERIENS SONT DEJA PREVENU, je ne suis pas sure s'il mente pour m'embeter ou vraiment il a fait ca.....

Donnez moi des conseille s'il vous plait,
Merci en avance

Par **Marion2**, le **08/08/2008** à **11:44**

Effectivement, il faut l'accord de votre mari pour partir à l'étranger avec votre enfant